

CAMPAGNE EMPLOIS ENSEIGNANT-CHERCHEUR 2023
POSTE N° 24MCF0870

Nature de l'emploi	MCF
Nature du concours (articles 26 ou 46 du décret 84-431 du 6 juin 1984 modifié)	Article 26.I-3 b du décret 84-431 du 6 juin 1984 modifié
Spécificité du poste	Politiques culturelles ; aménagement culturel du territoire
Section CNU	24ème Aménagement de l'espace et urbanisme
Localisation	Université Bordeaux Montaigne, 33607 Pessac UFR (Unité de Formation et de Recherche) Humanités – Département des Lettres Laboratoire de recherche : Passages – UMR 5319
Etat du poste	Susceptible d'être vacant
Date de prise de fonctions	01/09/2023
Résumé du poste en anglais	The teacher has a perfect knowledge of the issues and problems of cultural engineering and demonstrates a solid network in this field. This allows him/her to provide professional education at master's level and to conduct research in the fields of cultural planning of territories and environment.
Euraxess research fields	Arts management, Human geography, Social geography
Enseignement	Le service de l'enseignant.e est principalement inscrit dans le Master Ingénierie de projets culturels et interculturels, occasionnellement dans d'autres formations culturelles (Master Patrimoine et Musées, Licences de médiation culturelles et de coordination de projets, Master d'Aménagement, ...) et, plus marginalement, dans les formations et certifications qui abordent les enjeux culturels d'un point de vue tant théorique que pratique et pré-professionnalisant. Il est par conséquent attendu du/de la candidat.e une capacité d'enseignement par le projet et qu'il/elle participe à une pédagogie pluridisciplinaire. Il/elle assurera des cours magistraux, des travaux dirigés et pratiques et animera des modules d'application en partenariat avec des commanditaires de la société civile. Susceptible d'assumer la responsabilité du master d'ingénierie de projets culturels, il/elle doit témoigner d'une expérience administrative lui permettant d'assurer les tâches d'encadrement et de gestion d'une formation à vocation professionnelle (recrutement des intervenants extérieurs et vacataires, organisation de l'emploi du temps, suivi des

	<p>paiements, workshops immersifs, ...). Également appelé à assurer le suivi des stages, à encadrer les alternants et à accompagner des étudiants en formation continue, il/elle témoigne d'une connaissance et d'une capacité de travail avec les professionnels du secteur des arts et de la culture. Dans le cadre des contrats d'apprentissage comme des stages, il/elle assumera également le lien avec les entreprises et les employeurs : communication, définition des postes, candidatures...</p> <p>ENSEIGNEMENTS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement culturel du territoire (contrats et projets territoriaux culturels) - Diagnostic territorial - Evaluation de projets et d'établissements - Méthodologie et ingénierie de projets culturels - Politiques publiques de la culture - Droits culturels - Economie sociale et solidaire de la culture - Gestion associative - Conception d'événements - Médiation culturelle - Analyse de pratiques professionnelles - Pratiques de Design de services et intelligence collective
<p>Recherche</p>	<p>L'UMR Passages est un laboratoire de sciences humaines et sociales (SHS) dont le projet scientifique est centré sur les reconfigurations des spatialités et les changements globaux pris dans leur rapport dialectique. Passages se construit autour de la place centrale accordée à l'espace et aux territoires ; ses chercheurs se rejoignent dans une pratique commune de recherche impliquée et de construction des objets de recherche en relation avec les acteurs locaux, que la recherche soit conduite dans le Sud-Ouest, en France ou à l'étranger, et que ces acteurs soient institutionnellement reconnus ou non.</p> <p>Le-la candidat-e inscrira ses recherches dans le projet scientifique de l'UMR 5319 Passages « <i>Reconfiguration des spatialités & changements globaux</i> » sur le thème de l'aménagement culturel des territoires et de l'environnement dans une approche résolument pluridisciplinaire. Il-elle prendra une part active à l'animation de la vie scientifique du laboratoire. Il est souhaité que l'apport à son projet se traduise tant par la conduite et l'animation de recherches-action, ancrées dans le territoire régional et en lien avec le milieu professionnel de la culture et de l'aménagement (associations, entreprises et collectivités publiques), que par une participation à la mise en relation de l'unité avec les réseaux professionnels régionaux et nationaux dans lesquels il-elle serait déjà engagé-e. Il est attendu que la/la candidat.e dispose d'une expérience avérée et soit force de propositions dans l'engagement de démarches collaboratives et de co-construction avec et pour la société de projets recherche-action de leur conception à leur restitution.</p> <p>Il-elle inscrira notamment ses recherches plus particulièrement dans les ateliers transversaux « Transitions : échelles, spatialités et temporalités des territoires », « Recherche-projet/Recherche en situation d'expérimentation » et « Arts et sciences ». Il-elle s'impliquera dans le dispositif de « La Fabrique » mis en place par l'UMR dans une dynamique collective de recherche interdisciplinaire et réflexive (apports scientifiques respectifs des rapports entre savoirs et savoir-faire) et contribuera à la visibilité sociétale des recherches de l'UMR. Il est attendu du/de la futur.e MCF qu'il ou elle fasse état d'une expérience, d'une implication dans des projets de recherche-action sur les AAP notamment régionaux et nationaux voire internationaux</p>

Responsabilités pédagogiques et collectives envisagées	Direction du master Ingénierie de projets culturels et interculturels
Contact/informations	<p>Nous rappelons aux candidats qu'ils ne peuvent pas communiquer sur le poste avec les membres du comité de sélection avant le processus de recrutement.</p> <p>Pour toute demande d'information vous trouverez ci-dessous les coordonnées de la direction de l'UFR concernée :</p> <p>Alexandre Péraud, directeur</p> <p>alexandre.peraud@u-bordeaux-montaigne.fr</p>
Rappel des missions générales liées au statut des enseignant(e)s – chercheur(e)s	<p><i>Art 2et 3 du décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences.</i></p> <p>Les enseignants-chercheurs ont une double mission d'enseignement et de recherche. Ils concourent à l'accomplissement des missions du service public de l'enseignement supérieur prévues par l'article <u>L. 123-3</u> du code de l'éducation ainsi qu'à l'accomplissement des missions de la recherche publique mentionnées à l'article <u>L. 112-1</u> du code de la recherche. Dans l'accomplissement des missions relatives à l'enseignement et à la recherche, ils jouissent, conformément aux dispositions de l'article <u>L. 952-2</u> du code de l'éducation, d'une pleine indépendance et d'une entière liberté d'expression, sous les réserves que leur imposent, conformément aux traditions universitaires et aux dispositions du code de l'éducation, les principes de tolérance et d'objectivité.</p> <p>Les enseignants-chercheurs participent à l'élaboration, par leur recherche, et assurent la transmission, par leur enseignement, des connaissances au titre de la formation initiale et continue incluant, le cas échéant, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. Ils assurent la direction, le conseil, le tutorat et l'orientation des étudiants et contribuent à leur insertion professionnelle. Ils organisent leurs enseignements au sein d'équipes pédagogiques dans tous les cursus universitaires et en liaison avec les milieux professionnels. Ils établissent à cet effet une coopération avec les entreprises publiques ou privées. Ils concourent à la formation des maîtres et à la formation tout au long de la vie.</p> <p>Ils ont également pour mission le développement, l'expertise et la coordination de la recherche fondamentale, appliquée, pédagogique ou technologique ainsi que la valorisation de ses résultats. Ils participent au développement scientifique et technologique en liaison avec les grands organismes de recherche et avec les secteurs sociaux et économiques concernés. Ils contribuent à la coopération entre la recherche universitaire, la recherche industrielle et l'ensemble des secteurs de production. Ils participent aux jurys d'examen et de concours.</p> <p>Ils contribuent au dialogue entre sciences et sociétés, notamment par la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique. Ils peuvent concourir à la conservation et l'enrichissement des collections et archives confiées aux établissements et peuvent être chargés d'activités documentaires.</p>

	<p>Ils contribuent au sein de la communauté scientifique et culturelle internationale à la transmission des connaissances et à la formation à la recherche et par la recherche. Ils contribuent également au progrès de la recherche internationale. Ils peuvent se voir confier des missions de coopération internationale.</p> <p>Ils concourent à la vie collective des établissements et participent aux conseils et instances prévus par le code de l'éducation et le code de la recherche ou par les statuts des établissements.</p>
Préconisations recherche	<p>Il est attendu des candidat.e.s une expérience à l'internationalisation (séjours de recherche à l'étranger, publications dans des revues internationales référencées du domaine, notamment en anglais). De même, pour contribuer aux appels à projets des équipes, de l'établissement, ou pour en proposer eux-mêmes, on attendra que les travaux des futur.e.s recruté.e.s puissent s'inscrire dans les grands défis sociétaux ou environnementaux contemporains ou dans les grands enjeux de la recherche, tels qu'ils figurent dans les axes de la Stratégie nationale de la recherche, ou dans les plans d'action des AAP nationaux et internationaux (ANR, ERC). Le/la futur.e recruté.e devra aussi faire part de sa capacité à participer à des réseaux de recherche, nationaux et internationaux et à rechercher des partenariats. Il/elle contribuera ainsi au renforcement de l'activité scientifique de l'établissement et à sa visibilité. Il/elle encadrera les doctorant.s et masters.</p> <p>En plus des éléments ci-dessus et des attentes concernant l'encadrement doctoral, il est attendu du/de la futur.e MCF qu'il ou elle fasse état d'une expérience dans le montage des projets de recherche sur les AAP régionaux, nationaux et internationaux.</p>